

COMMUNE DE SÉVÉRAC D'AVEYRON**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES****Arrêté n° 2026- 101****ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC LE 27 ET 28 MAI 2026 MAMOBILE AVEYRON**

Le Maire de la commune de Sévérac d'Aveyron

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article L 310-2 du Code de commerce

VU les articles 321-6 à 321-8, R321-9 à R 321-12 et R610-05 du Code pénal ;

VU l'arrêté ministériel du 21 juillet 1992

VU la demande de passage du Mammobile et Carretou en partenariat avec la mairie et le PNRGC avec la MSP, le mercredi 27 et jeudi 28 mai 2026 sur la place de la gare, ainsi que jour de marché dans la commune de Sévérac d'Aveyron pour sensibiliser plus de personnes.

ARRETE

ARTICLE 1 : La présente autorisation est accordée à cet événement pour s'installer place de la gare le mercredi 27 mai 2026 et le jeudi 28 mai 2026 sur la place de la gare proche de la pharmacie de la gare.

ARTICLE 2 : Des barrières de police seront mises en place pour matérialiser les emplacements réservés du Mamobile et du Carretou, une prise de courant et un barnum seront mis à disposition suivant le cahier des charges.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale de la Mairie et le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Sévérac d'Aveyron, le garde-champêtre chef principal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sévérac d'Aveyron, le 10 avril 2026

Le Maire,

Fabrice FRAYSSINET

